

BPJEPS AS Bac

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire et du Sport
Mention « Animation sociale »

ASKORIA

Les Campus
des solidarités

Niveau visé : Niveau 4 (Bac) | Durée : 9 à 12 mois | Modalité : Présentiel | Campus ASKORIA : Rennes et Vannes

Prochains démarrages :

- Vannes : septembre 2025
- Rennes : novembre 2025

Code RNCP : 28557 (Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025)
Certificateur : ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
Formation en cours de réingénierie

Avec le soutien :

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec les Fonds européens
structuraux et d'investissement

Le métier

L'animateur social est un professionnel de terrain. Il mène des actions d'animation auprès de publics divers (jeunes, adultes, familles, personnes âgées, personnes handicapées...) et fragilisés : rupture de lien social, risque d'isolement, marginalisation, développement de conduites à risque, difficultés dans l'exercice de leur fonction parentale, perte d'autonomie...

Son intervention a pour but de stimuler la participation des personnes concernées au projet d'animation en :

- Favorisant l'échange d'idées et les activités de groupe
- Développant la créativité et l'expression personnelle.
- Proposant des activités sportives, culturelles, sociales, artistiques ou ludiques.
- Sensibilisant au développement durable, l'art, les sciences..

La formation

La formation menant au BPJEPS AS est construite autour de 4 Unités Capitalisables de formation (UC décomposées en modules) à certifier pour obtenir le diplôme :

- UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Une épreuve de certification des UC mènent à l'obtention du diplôme. Chaque unité est certifiée séparément, et validé avec une note minimum de 10/20.

La formation se déroule sur **12 mois avec une alternance** entre la formation théorique et la formation pratique :

- **640 H de formation théorique** à l'école ASKORIA dispensant la formation
 - Cours et ateliers collectifs
 - Sessions techniques
 - Temps d'appropriation individuels des contenus
 - Travaux personnels et collectifs
 - Gestion de projets
 - Participation à des événements
 - Projets d'expérimentation sociale et solidaire
- **700 H à (Vannes) à 966 H (à Rennes) de formation pratique** réparties sur des périodes d'immersion en situation professionnelle, encadrées par un référent de terrain au sein de la structure.

En proximité des référents professionnels de terrain, les équipes pédagogiques d'ASKORIA effectuent un suivi individualisé de la montée en compétence de l'apprenant



Textes réglementaires
encadrant la certification

En partenariat avec



ASKORIA
activateur de solidarités

Avec le BPJEPS AS, je peux :



- **autonomes** en situation d'animation auprès de publics fragilisés
- **responsables** au plan pédagogique et éducatif de leur action.
- **capables de travailler en mode collectif et partenarial.**
- **force de proposition** pour le développement des personnes.
- **à même d'assurer la sécurité** des tiers et des publics accueillis.

Accéder à la formation

Profils et prérequis

La formation est accessible aux personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle vers les métiers de l'animation.

Les candidats doivent justifier :

- d'une **formation de secourisme** en cours de validité.
- de **200H d'expérience en situation d'animation** ou d'un diplôme dispensant des 200H d'expérience.

Liste exhaustive en annexe.

Voies d'accès

Vous pouvez préparer le BPJEPS AS, selon votre projet :

- **En formation initiale**
- **En contrat d'apprentissage** (apprentissage / professionnalisation).
- **En formation continue**

Financements

En fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, étudiant...), vous pouvez mobiliser différents dispositifs de financement de la formation :

- **Qualif Emploi** (Région Bretagne)
- **CPF** (Compte Personnel de Formation)
- **Transition Pro**
- **Financement personnel**
- **Financement Employeur ou OPCO**

askoria.eu

77% de réussite
au BPJEPS AS en 2023 à ASKORIA,
soit 35 personnes diplômées.

+80% des diplômés·es
sont en emploi dans les 3 ans
suivant la formation

Enquête d'insertion ASKORIA / INJEP
Données 2024



Formation agréée
et financée par la
Région Bretagne



Je m'inscris !

Mon Espace Candidat·e

- **Je crée mon compte** en sur le portail d'inscription d'ASKORIA.
- **Je dépose une demande** de renseignement en ligne.
- **ASKORIA me recontacte et m'accompagne** : conseil en orientation professionnelle, devis, financements, prérequis.
- **Je réalise en ligne un test d'autopositionnement** pour situer mon niveau avant l'entrée en formation.
- **Je rencontre un.e professionnel.le d'ASKORIA lors d'un entretien** visant à construire mon parcours de formation personnalisé.

Je candidate sur le portail d'inscription ASKORIA
webaurion.askoria.eu

BPJEPS AS : Liste exhaustive des exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat qui postule à la formation préparant au BPJEPS Animation sociale doit :

Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivant :

- "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou "attestation de formation aux premiers secours" (AFPS) ;
- "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) en cours de validité ;
- "premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE 2) en cours de validité ;
- "attestation de formation aux gestes et soins d'urgence" (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- "certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) en cours de validité

Justifier d'une expérience d'animateur·trice professionnel·le ou non professionnel·le auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures en fournissant une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

A noter : pour attester de ces 200H, l'expérience d'un service civique ne suffit pas. Le candidat doit fournir une attestation de face à face pédagogique en autonomie.

Les candidats titulaires d'un des diplômes suivants sont dispensés de l'attestation de l'expérience professionnelle de 200H en situation d'animation :

- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT)
- Certificat de qualification professionnelle "animateur périscolaire" (CQP)
- Certificat de qualification professionnelle "animateur de loisirs sportifs" (CQP)
- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)
- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)
- Baccalauréat professionnel "service de proximité et vie locale"
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option)
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'Agriculture
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Baccalauréat professionnel ASSP "accompagnement soins et services à la personne"
- Brevet d'études professionnelles "accompagnement soins et services à la personne" (BEP)
- Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)
- Diplôme professionnel d'aide soignant (DPAS)
- Diplôme d'aide médico-psychologique (AMP)
- Certificat d'aptitudes professionnelles "petite enfance" (CAP)
- Brevet d'études professionnelles "carrières sanitaires et sociales" (BEP)
- Brevet d'études professionnelles agricoles "services aux personnes" (BEP)
- Titre professionnel agent·e de médiation, information, services
- Titre professionnel technicien·ne médiation services
- Diplôme d'état de moniteur éducateur (DEME)
- Diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social (DEAES)
- Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)

DISPENSES DE DROIT BPJEPS ANIMATION SOCIALE	UC 1		UC 2		UC 3		UC 4	
	THEORIE	STAGE	THEORIE	STAGE	THEORIE	STAGE	THEORIE	STAGE
BEATEP spécialité "activités sociales et vie locale"	Dispense		Dispense		Dispense		Dispense	
BEATEP "activités culturelles et d'expression" + une expérience de 200 heures dans le champ de l'animation sociale attestée par la ou les structures employeuses	Dispense		Dispense		Dispense		Dispense	
BEATEP "activités scientifiques et techniques" + une expérience de 200 heures dans le champ de l'animation sociale attestée par la ou les structures employeuses	Dispense		Dispense		Dispense		Dispense	
BPJEPS spécialité "animation sociale"	Dispense		Dispense		Dispense		Dispense	
Diplôme d'état de moniteur éducateur (DEME)	Dispense		Dispense		133H		182H	
Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale	Dispense		Dispense		133H		182H	
Baccalauréat professionnel "service de proximité et vie locale"	Dispense		Dispense		133H		182H	
Baccalauréat professionnel "accompagnement et soins et service à la personne"	Dispense		Dispense		133H		Dispense	
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option loisirs du jeune et de l'enfant (BAPAAAT)	168H		140H			Dispense		
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif (BAPAAAT)	168H		140H			Dispense		
Titre professionnel d'animatrice d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	Dispense		140H		133H		Dispense	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)	Dispense		Dispense		133H		182H	
UC5 + UC6 + UC8 + UC10 du BPJEPS spécialité animation sociale en 10 UC	168H		140H			182H	182H	
UC7 + UC9 du BPJEPS spécialité animation sociale en 10 UC	168H		140H		133H		Dispense	

En fonction de vos diplômes déjà obtenus, vous pourrez prétendre à des dispenses de formation théorique et pratique sur certaines unités capitalisables. Une commission pédagogique construit alors un parcours sur-mesure une fois l'entrée en formation effective